



Campagne unitaire d'adresse aux députés et sénateurs pour une autre réforme des retraites

Le gouvernement a soumis au Parlement le projet de loi sur les retraites sans avoir engagé de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Celles-ci pourtant, dès le début de l'année, avaient fait connaître leurs propositions pour une réforme de progrès social. C'est un déni de démocratie.

Le projet du gouvernement fait supporter la quasi-totalité des efforts aux salariés par une baisse considérable des niveaux de pension et l'allongement de la durée de cotisation. Il a fait le choix d'écarter toute recherche significative d'autres financements et d'ouvrir la voie à la capitalisation.

Une autre réforme doit être négociée.

Elle doit garantir le droit effectif à la retraite à taux plein à 60 ans (taux de remplacement : 75% minimum et pas en dessous de 100% du SMIC) ; reconnaître le droit au départ anticipé pour les

salariés exerçant des travaux pénibles ou ayant connu des carrières longues ; intégrer les périodes d'études, d'apprentissage et de recherche de premier emploi.

L'avenir des retraites engage des choix de société. Il ne doit pas se décider dans le calendrier étriqué retenu par le gouvernement.

A travers de nombreuses luttes, les salariés expriment leurs exigences. Elles doivent être entendues et respectées.

Rouvrir de véritables négociations, avec le soutien de l'opinion publique, c'est le sens de cette adresse à la représentation nationale, aux députés et sénateurs, lancée par les organisations syndicales CGT, FSU, UNSA

.....

- * Je suis opposé(e) à l'actuel projet de loi du gouvernement sur les retraites
- * Je réclame des mesures permettant d'accroître le financement des régimes de retraite
- * J'exige de vraies négociations avec les organisations syndicales.

Pour cela je demande aux députés et sénateurs de surseoir au vote du projet de loi.

Nom : Prénom :

Signature

Propositions-Opinion :

.....

.....

A renvoyer à : Retraites / FSU - 3/5 rue de Metz – 75010 Paris – (en ligne sur www.fsu.fr)